



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 176/18

Objet

Convention de mutualisation de services avec la commune de Champvans au 1^{er} janvier 2019 – pack RH

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Jean THUREL

Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, A. Diebolt, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaux, R. Curly.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Commune de Champvans bénéficie du service « Pack RH » mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à destination des communes du territoire. Ce service englobe l'ensemble des missions relatives à la gestion du personnel des collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de cette mutualisation du service « Ressources Humaines », dont le principe est prévu par les articles L5214-16-1, L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont fixées dans une convention conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Commune de Champvans, ci-annexée.

Concernant les conditions de remboursement et les modalités financières liées à la mutualisation du service « Ressources Humaines », l'article 5 de la convention vient préciser les règles applicables, et notamment la mise en place d'un coût unitaire de 35 euros par bulletin de paie traité, correspondant aux charges de personnel et frais de fonctionnement nécessaires à la bonne exécution de cette prestation par le service RH de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

A titre d'information, 18 bulletins de paie seront traités mensuellement au sein de ce « pack RH » (effectifs arrêtés au 31 octobre 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Commune de Champvans, avec effet au 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Authume
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Commune de Champvans